

Synthèse chapitre 6 : Quels liens sociaux dans des sociétés où s'affirme le primat de l'individu ?

Comment, selon Durkheim, les formes de la solidarité sociale évoluent-elles ?

La naissance, à la fin du 19^e siècle, de la sociologie comme discipline visant une connaissance scientifique du social, résulte fondamentalement des inquiétudes provoquées par la montée de l'individualisme dans les sociétés occidentales. Sous la poussée conjointe des révolutions démocratique et industrielle, de nouveaux rapports sociaux, économiques et politiques bouleversent progressivement l'ordre social traditionnel. On observe simultanément un affaiblissement de l'emprise de la religion sur les représentations (sécularisation et laïcisation), une baisse de l'influence de la famille sur les destinées (égalisation des chances et idéal méritocratie) et un recul du pouvoir des autorités traditionnelles sur les individus (démocratisation). Durkheim construit un cadre théorique permettant à la fois d'expliquer les mécanismes sur lesquels reposent les phénomènes à l'œuvre et d'analyser les problèmes qu'ils posent. Son projet peut se résumer à l'élucidation d'un paradoxe : « comment se fait-il que tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société ? Comment peut-il être à la fois plus personnel et plus solidaire ? ».

Dans *De la division du travail social* (1893), Durkheim explique qu'au fur et à mesure qu'augmente la densité matérielle et morale des sociétés, celles-ci connaissent un approfondissement de la division du travail. Les tâches qui composent la vie sociale se subdivisent et les individus appelés à les remplir se spécialisent. Il met ainsi en évidence deux types de société. Les sociétés traditionnelles sont relativement homogènes, elles connaissent des différenciations individuelles limitées et les divisions sociales que l'on y rencontre apparaissent essentiellement fondées sur la parenté, l'âge et le sexe. La conscience collective – sentiments et représentations – imprègne les consciences individuelles, et la cohésion de l'ensemble repose sur une solidarité mécanique, ou solidarité par similitude, fondée sur la ressemblance entre individus et leur conformité aux normes, aux valeurs et aux rôles sociaux traditionnels. Dans les sociétés complexes, la vigueur du processus de division du travail provoque une différenciation des individus et modifie les bases de la cohésion sociale. La solidarité organique, ou solidarité par complémentarité, conduit ainsi les individus, non seulement à se différencier (spécialisation

fonctionnelle), mais également à devenir plus autonomes. La socialisation participe donc elle-même à la différenciation des individus et à leur spécialisation. Les consciences individuelles s'émancipent dans une large mesure de la conscience collective. En somme, il y a concomitamment une interdépendance croissante des individus du point de vue du fonctionnement de la société et une individualisation grandissante des personnes. Les transformations du droit reflètent l'évolution des formes de solidarité car les normes juridiques expriment les normes sociales. Ainsi, les sociétés traditionnelles disposent essentiellement d'un droit répressif tout entier tourné vers la sanction des manquements aux mœurs, tandis que les sociétés complexes développent un droit restitutif, ou « droit coopératif », qui veille à réparer et à organiser et non plus seulement à sanctionner. Cette analyse de la dynamique historique relative au changement des formes de la solidarité sociale ne doit pas être confondue avec un évolutionnisme naïf. S'il est admis que la solidarité organique progresse au cours de l'histoire des sociétés, ce progrès n'est toutefois pas exempt d'échecs. Ainsi, les « formes anormales » de la division du travail sont des dysfonctionnements qui empêchent la division du travail de produire de la solidarité. Elles affectent les processus de socialisation et de régulation sociale et menacent tant l'intégration de l'individu à la société, c'est-à-dire son insertion dans les différents groupes sociaux au sein desquels il doit évoluer, que l'intégration de la société elle-même, c'est-à-dire sa cohésion. On notera également que Durkheim n'écarte pas totalement l'idée que des formes de solidarité mécanique puissent persister même lorsque le niveau d'avancement du processus de division du travail a imposé de façon générale la solidarité organique. Par exemple, si l'État, selon Durkheim, concourt à l'émancipation des individus vis-à-vis des allégeances locales, des tutelles traditionnelles et des dépendances personnelles, il menace de devenir despotique dès lors qu'il a affaire à des individus isolés, inorganisés et confrontés directement à lui. Les solidarités organiques ne peuvent donc devenir exclusives : d'autres formes de regroupements, fondés sur une similitude forte (la famille) ou relative (les organisations professionnelles) sont nécessaires pour assurer la cohésion sociale. La persistance des liens communautaires traditionnels, reposant sur des croyances partagées et des valeurs communes, n'est donc pas totalement absente des analyses de Durkheim. On observe que nombre de liens sociaux contemporains entretenus par des groupes, des mouvements ou des institutions conservent des dimensions relevant de la solidarité mécanique. Des communautés basées sur la coutume locale, la langue ou l'appartenance ethnique, certains nouveaux mouvements sociaux défendant un style de vie particulier ou encore des mouvements religieux ou spirituels, plus ou moins rattachés à la tradition, continuent de rassembler les individus autour de croyances et de valeurs partagées. Ils manifestent une forte capacité d'intégration et exercent une socialisation dont les effets sont perceptibles sur les identités individuelles. Les liens qu'ils tissent, fondés sur la similitude et la proximité d'origine (l'ethnie), de lieu (régionalisme et coutumes), de croyances (groupes religieux ou spirituels), de

culture (style de vie) ou de valeurs (causes à défendre), apparaissent caractéristiques de la solidarité mécanique.

Primat de l'individu et transformation des liens sociaux.

Dans les sociétés modernes, l'autonomie des individus progresse et tend à rendre les liens sociaux plus personnels, plus électifs et plus contractuels. Le primat de l'individu a des conséquences importantes sur les liens sociaux et comporte une autre dimension qu'il ne faut pas négliger : l'individualisation s'accompagne également d'une fragilisation des individus. Des conditions socioéconomiques précises doivent être réunies pour permettre aux individus de s'individualiser. Les liens de dépendance personnelle (parenté, paternalisme, patronage) reculent tandis que les relations plus impersonnelles progressent à travers la médiation d'institutions (droit du travail associé au salariat, Etat-providence et redistribution, administration et services publics) qui participent positivement à l'autonomie de l'individu. Que se passe-t-il lorsque ces conditions ne sont pas réalisées ? Pour Robert Castel, la promotion du salariat a été historiquement indissociable de la promotion de l'individu puisqu'elle a conduit à diminuer les tutelles traditionnelles et les liens de subordination. Mais, il convient de bien souligner que c'est par l'intermédiaire de collectifs (syndicats) que des protections sociales ont pu être mises en place et contribuer à l'autonomie des individus. L'affaiblissement de ces collectifs entraîne le recul des protections et débouche sur un individualisme négatif, c'est-à-dire un individualisme par soustraction d'attaches, de protections, de statut et de reconnaissance. La désaffiliation décrit ainsi les mécanismes qui amoindrissent l'intégration par le travail et appauvrissent les liens sociaux et familiaux.

Types de liens	Formes de protection « Compter sur »	Formes de reconnaissance « Compter pour »
Liens de filiation (parents-enfants)	Solidarité intergénérationnelle, protection rapprochée	Reconnaissance affective
Liens électifs (couple, amis)	Solidarité interindividuelle, protection rapprochée	Réciprocité affective
Liens organiques (travail, marché)	Protection contractualisée (contrat de travail, droit du travail, protection sociale)	Sentiment d'utilité, statut social, estime de soi
Liens de citoyenneté (au sein d'un Etat)	Egalité juridique	Reconnaissance de l'individu souverain

Les principales instances d'intégration face aux mutations socioéconomiques et à la montée de l'individualisme.

Les fonctions des différentes instances d'intégration

Famille	Socialisation primaire acquisition des normes sociales (ex : premiers apprentissages de la politesse), acquisition des rôles et des rapports de sexe ; lieu de solidarités multiples (affective et pécuniaire)
École	Socialisation primaire et secondaire, facilite l'insertion professionnelle ; accès à une culture commune ; égalité des chances et méritocratie (sélection d'une élite) ; sociabilité
Travail (instance principale)	Accès à un revenu et donc à une norme de consommation ; procure un statut social (utilité sociale et estime de soi) et des droits sociaux, lieu de sociabilité et de socialisation secondaire.
État	Transcende les formes particulières d'appartenance ; accès à la citoyenneté et à la protection sociale (Etat-providence)
Communautés (groupes de pairs, associations...)	Sociabilité, convivialité, solidarité, épanouissement personnel

Instance fondamentale de la socialisation primaire, la **famille** est également à l'origine du lien de filiation qui constitue le fondement de l'appartenance sociale à travers l'expérience originelle de l'attachement. C'est également en mettant à la disposition de ses membres une série de ressources – affectives et morales, sociales et relationnelles, matérielles et monétaires – que la famille concourt à leur intégration sociale. Ainsi, la fonction de solidarité qu'elle remplit contribue au lien social. La montée de l'individualisme fragilise-t-elle l'institution familiale ? Affaiblit-elle ses fonctions d'intégration et de solidarité ? Les conséquences de l'individualisme sur la famille et son fonctionnement sont importantes. L'autonomie de chacun des membres s'est étendue et la famille est devenue le lieu de la recherche du bonheur privé. Ces transformations expliquent, en partie, les évolutions de la fécondité, de la nuptialité et de la divorcialité. En réfléchissant sur les évolutions des liens familiaux ou, plus particulièrement sur le lien conjugal, on pourra évoquer une désinstitutionnalisation au moins relative de la famille ou insister sur les processus d'individualisation, de privatisation et de pluralisation qu'elle connaît. Cependant, le groupe familial conserve

une place essentielle dans la sociabilité des individus et l'intensité affective des relations entre apparentés contribue à la stabilité de leurs rapports. Par ailleurs, l'entraide familiale recouvre des dimensions variées et donne lieu à des flux de services, des flux de biens et des flux financiers relativement importants. Mais, les ressources familiales tout comme les liens familiaux sont inégaux d'un milieu social à l'autre. Par conséquent, lorsque la solidarité familiale croît afin de pallier les insuffisances de la solidarité publique par exemple, elle tend à accentuer les inégalités économiques et sociales.

L'école contribue à la cohésion sociale de plusieurs manières. Elle transmet d'abord des normes et des valeurs qui servent de base à la culture commune. Elle diffuse ensuite des savoirs et des qualifications qui permettent aux individus de trouver une place dans la division du travail. Enfin, elle participe également à leur épanouissement car, à travers les connaissances qu'elle délivre, elle accroît la compréhension qu'ils ont du monde et, partant, leur autonomie. Que devient cette fonction d'intégration dès lors que l'institution scolaire poursuit plusieurs objectifs, parfois contradictoires, et se trouve confrontée à de multiples défis ?

- L'école poursuit un objectif de démocratisation de l'éducation tout en assurant une fonction de sélection afin de satisfaire les exigences des sociétés modernes fortement rationalisées. Elle opère donc cette sélection en s'efforçant de respecter une égalité des chances entre les élèves. Cependant, les inégalités scolaires reflètent très largement les inégalités sociales, économiques et culturelles au point de mettre en question le principe méritocratique et sa légitimité.
- Par ailleurs, la prééminence du rôle de l'école et du diplôme en matière d'insertion professionnelle – plutôt renforcée que desserrée par le chômage de masse et la dévaluation des titres scolaires –, confère aux verdicts scolaires un poids considérable sur la destinée sociale des individus. La mobilisation des familles et leurs stratégies éducatives s'accroissent et contribuent ainsi à creuser les inégalités scolaires.
- Enfin, face à des publics scolaires plus hétérogènes à la fois sur le plan social et culturel, l'école éprouve davantage de difficultés à transmettre une culture commune. Dans ce contexte, l'échec scolaire est perçu comme un stigmate et vécu comme une forme de mépris. L'institution scolaire est alors le théâtre de diverses manifestations anormales : violences, absentéisme, décrochage scolaire et déscolarisation.

Dans les sociétés à solidarité organique, le **travail** est une instance clé d'intégration.

- Le travail contribue à la construction de l'identité sociale au sein de laquelle l'identité professionnelle forme une composante importante. Les relations de travail remplissent une fonction de socialisation secondaire et influencent la sociabilité des individus. Par ailleurs, les relations professionnelles donnent accès à diverses formes de participation sociale (syndicats, associations professionnelles). Dans des sociétés confrontées à un pluralisme culturel croissant, le travail apparaît ainsi comme un facteur de cohésion décisif.
- Le travail constitue une expérience sociale singulière dans laquelle l'individu est confronté au réel et sommé de donner la mesure de ses qualités et de ses compétences. Par l'intermédiaire de son travail, il fait la preuve de la maîtrise qu'il a sur un environnement qui peut être technique, naturel, relationnel etc. Il en retire une estime de soi et un sentiment d'épanouissement qui contribuent à asseoir sa personnalité et la confiance en soi. Le travail fait donc logiquement l'objet d'un investissement affectif et axiologique important.
- Le travail assure un revenu d'activité qui conditionne l'accès à la société de consommation. L'activité professionnelle facilite alors le développement de liens marchands et de liens électifs souvent associés aux loisirs.
- Le travail donne accès à des droits sociaux qui concourent à la protection des individus face aux différents risques de la vie sociale. En attribuant un statut social aux individus, le travail concourt à leur reconnaissance sociale, à leur dignité et à leur autonomie. En somme, conformément aux analyses de Durkheim, il rend compatibles le processus d'individualisation et la cohésion sociale. Cependant, les mutations de l'emploi (chômage, instabilité et précarité) et de l'organisation du travail (flexibilité, mobilité, intensification du travail et individualisation de la gestion des ressources humaines) affectent irrémédiablement la fonction d'intégration du travail. Ainsi, l'expérience du chômage, souvent douloureuse, risque de dégénérer en un processus cumulatif de rupture des différents types de liens sociaux. De même, pauvreté, marginalisation et exclusion sont, directement ou indirectement, liées à l'absence de travail et entraînent différentes formes de disqualification sociale. Enfin, le renforcement des contraintes professionnelles, dans un environnement économique plus risqué, place les travailleurs dans des situations de stress qui génèrent des problèmes de santé et un mal-être aux conséquences plus ou moins graves.